



A.I.V.N. – Association Intercommunale Vallon du Nozon pour l'épuration des eaux usées

Le Comité de direction de l'Association Intercommunale du Vallon du Nozon porte à la connaissance des électeurs et électrices que, dans sa séance du 28 mai 2024 à Bretonnières, le Conseil Intercommunal a pris la décision suivante :

1. *Préavis 1/2024 - comptes 2023 : accepter les comptes 2023 présentant un excédent de charges de fr. 5'383.95, montant prélevé sur la provision pour frais d'entretien.*
Le préavis a été accepté à l'unanimité.

Les électeurs peuvent consulter les préavis soumis à référendum au secrétariat de l'Association, p.a. Valérie Chezeaux, route de Premier 6 à 1329 Bretonnières (tél. 024/453.18.73).

La demande de référendum doit être annoncée par écrit à la Municipalité de la commune de Croy, rue des Fontaines, 1322 Croy, selon art. 168 LEDP, dans les 10 jours suivant la publication dans la Feuille des avis officiels.

Au nom du Conseil Intercommunal de l'AIVN :

^a
Le Président e :

Jean-Michel Zellweger

Marlene Rezenne

mitzger

La Secrétaire :

Valérie Chezeaux

Valérie Chezeaux

**Association Intercommunale
du Vallon du Nozon
pour l'épuration des eaux usées
1322 Croy**